ACADÉMIE
DE BORDEAUX
Liberté
Égalité
Fraternité

Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap (AESH)

PROCES VERBAL D'INSTALLATION

Le procès-verbal d'installation sert à s'assurer de la présence de l'AESH sur son poste lors d'un nouveau contrat ou d'un renouvellement de contrat. Cela permet également d'enclencher sa paie.

Préciser le département d'affectation : ☐ 24 ☐ 33 ☐ 40 ☐ 47 ☐ 64

PIAL (indiquer le nom et le RNE) : ……

M. / Mme (NOM et Prénom de l'AESH) ……

est affecté(e) en qualité d'**accompagnant des élèves en situation de handicap (AESH)** dans l'établissement :

Dénomination + RNE : ……

Adresse : ……

pour y assurer son service.

M. / Mme (NOM et Prénom de l'AESH) ……

s'est présenté(e) à son établissement d'affectation et **a été installé(e) dans ses fonctions le ……**

Fait à …… Le ……

Signature et tampon du supérieur hiérarchique *1er degré public : IEN de circonscription ou Directeur d'école* *2nd degré public : Chef d'établissement* *Etablissement privé : Directeur d'établissement*	**Signature de l'AESH** *précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »*

➔ **PVI signé à transmettre obligatoirement le jour de la prise de poste par courriel selon l'employeur :**

Employeur	Courriel
DSDEN 24	24.aesh@ac-bordeaux.fr
DSDEN 33	dsden33-aesh@ac-bordeaux.fr
DSDEN 40	polegestionaesh40@ac-bordeaux.fr
DSDEN 47	aesh47.1@ac-bordeaux.fr / aesh47.2@ac-bordeaux.fr Selon secteurs PIAL
DSDEN 64	gestion-administrative.aesh64@ac-bordeaux.fr